



Wallonie

Commune d'OHEY

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Devlieger Eddy, domicilié Rue Dehasse 213 à 5351 Haillot.

Le terrain concerné est situé rue Dehasse 213 à 5351 Haillot - cadastré Haillot (2) section B n° 324 S.

Le projet consiste en régularisation du changement de destination d'un hangar existant et du placement d'un volume secondaire et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande implique une dérogation à la zone agricole au plan de secteur.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **D.IV.40** du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale d'Ohey, Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00
- les mercredis ouvrables de 13h00 à 16h00
- les samedis ouvrables de 9h00 à 12h00

Pour le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr El Bakkouri ou Mme Lambotte ; téléphone : 085/82.44.58 – 085/82.44.57 ; mail : urbanisme@ohey.be .

L'enquête publique est ouverte le 02/05/2024 et clôturée le 16/05/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey ;
- par télécopie au 085/61.31.28 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ohey.be ;
- remises à Mr El Bakkouri ou Mme Lambotte dont les bureaux se trouvent Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **ENQUÊTE PUBLIQUE – DEVLIEGER.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr El Bakkouri ou Mme Lambotte ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 16/05/2024 à 9h, à l'adresse suivante : Administration communale d'Ohey, service urbanisme, Place Roi Baudouin, 80 – 5350 Ohey.

Les personnes en charge du dossier sont Mr El Bakkouri et Mme Lambotte dont les bureaux se trouvent à 5350 Ohey, Place Roi Baudouin, 80.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité,
des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO